
CABINET

N° 0243 /MFB-CAB

NOTE DE SERVICE

Il est mis en place un Comité de Suivi de la Politique Fiscale chargé de l'orientation, du suivi et de la validation des analyses et des mesures fiscales proposées par l'Unité de Politique Fiscale.

Le Comité de Suivi de la Politique Fiscale sera composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : ministre des finances et du budget ;
- **Vice-Président** : directeur du cabinet du ministre des finances et du budget ;
- **Coordonnateur** : conseiller à la fiscalité et aux douanes ;
- **Coordonnateur adjoint** : conseiller à la fiscalité des opérateurs de télécommunications.

Membres :

- conseiller au budget ;
- conseiller administratif et juridique ;
- directeur général du budget ;
- directeur général des impôts et des domaines ;
- directeur général des douanes et des droits indirects ;
- directeur en charge de la réglementation à la direction générale des impôts et des domaines ;
- directeur en charge de la réglementation à la direction des douanes et des droits indirects ;
- directeur en charge de la prévision à la direction générale des impôts et des domaines ;
- directeur en charge de la prévision à la direction des douanes et des droits indirects ;
- directeur en charge de la prévision à la direction générale du budget ;
- le directeur des systèmes d'information du ministère des finances et du budget.

Le Comité de Suivi de la Politique Fiscale se réunit une (01) fois par trimestre.

Le Comité de Suivi de la Politique Fiscale peut faire appel à tout sachant en tant que de besoin.

Le secrétariat du Comité de Suivi de la Politique Fiscale est assuré par les attachés à la fiscalité et à la douane.

Les frais inhérents au fonctionnement du Comité de Suivi de la Politique Fiscale sont à la charge du budget de l'Etat.

La présente note prend effet à compter de sa date de signature. /- *b*

Fait à Brazzaville, le 07 OCT 2019

Calixte Nganong
Calixte NGANONG

